

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
19	19	19

Date de la convocation :
25/03/2026

Date de l'affichage :
25/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le 30 mars à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de Monsieur André Brundu,

Présents : Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Philippe Baillot,
Véronique Boniface, Christian Carteyrade, Lydia Demunck, Elodie Dolhadille Jansen, Alexie
Dominguez, Léna Foulon, Carine Hanna, Fabian Herrero, Didier Lebois, Kati Moulet, Gaël
Santucci, Tricou Sébastien, Isabelle Pinon, Philippe Tranchant, Laurent Michel
Procuration : Madame Karine Dupont Donne procuration à Madame Lydia Demunck

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire
de séance : Monsieur Fabian Herrero

**Délibération n°D2026_19 : Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal pour le maintien et la
protection des Traditions, coutumes et sites camarguais (SITTE)**

1 – Composition du syndicat intercommunal :

Le syndicat intercommunal de protection des sites a été créé par arrêté préfectoral en date du 2 février 1973. A
sa création, il regroupait dix-neuf communes.

L'adhésion de la commune d'Aubord au syndicat intercommunal a pris effet le 18 juillet 2011 par arrêté inter
préfectoral portant extension du syndicat. La volonté du syndicat est d'étendre son périmètre à l'ensemble des
communes organisatrices de manifestations taurines.

2 – les missions du syndicat :

Il a pour objet de veiller à la protection des sites et au maintien et à la défense des traditions et coutumes
camarguaises. Il a notamment élaboré une charte de bon déroulement des manifestations taurines de rue.

3 – Election :

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de ne pas procéder aux désignations des membres du
SITTE au scrutin secret selon les dispositions de l'article L2121-20 du CGCT.

Liste A : 2 Délégués titulaires : **André Brundu et Gaël Santucci**

Liste A : 1 Délégué suppléant : **Christian Carteyrade**

Résultat du vote :

Nombre de votants : 19

Vote nul : 0

Exprimés : 19

Liste A : 19 voix

2 Délégués titulaires : **André Brundu et Gaël Santucci**

1 Délégué suppléant : **Christian Carteyrade**

Le secrétaire de séance



Le Maire, André BRUNDU

